

**7 avril 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 7 avril 2025 à 20h, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop, M. Éric Pariseau, Mme Sylvie Turcotte, Mme Sonia Roberge; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et ouvre la séance.

M. Serge Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point numéro 9. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 10 mars 2025
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Dépôt bilan annuel sur la qualité de l'eau potable
10. Dépôt rapport annuel sur l'application de la Charte de la langue française
11. Adoption du règlement 457 concernant diverses tarifications
12. Avis de motion et présentation du règlement 458 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier
13. Résolution octroie de mandat d'architecte
14. Résolution tour cycliste des policiers de Laval
15. Résolution offre de service Techni-consultant : PAVL
16. Résolution subvention municipale Pêche Nicolet et Sentiers équestres aux mille collines
17. Proclamation semaine du bénévolat
18. Résolution concernant l'abolition du programme RénoRégion
19. Résolution avenant modification du tarif contrat d'entretien ménager
20. Résolution contrat d'entretien de pelouse
21. Résolution Techni-Consultant, bilan qualité eau
22. Résolution plan d'action Terre Fertile
23. Résolution Programme aide voirie locale, projet particulier
24. Résolution soutien déneigement Municipalité de Chesterville
25. Résolution tour cycliste Charles Bruneau
26. Varia
27. Correspondance diverse
  - a. Demande de Yves Cournoyer
  - b. Remboursement boîte aux lettres
  - c. Demande de commandite O Rivage
28. Période de questions
29. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 est proposée par M. Steve Roy. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES**

Le montant du compte en banque s'élève au 31 mars 2025 à 204 191.58\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Buropro	livres projet Biblio ados	Biblio ados	219,37 \$
		jeux projet biblioados, fourniture	Biblio ados	405,96 \$
		papier		126,36 \$
		bottin des ressources	FRR volet 2	624,33 \$
2	Alain René	surveillance internet	Remb. Citoyen	648,17 \$
3	Sonic	diesel		2 394,87 \$
		diesel		1 272,91 \$
4	Excavation Marquis Tardif	loader bordage de neige		2 391,48 \$
		réparation 2e rang sud, 1er rang sud-ouest		12 032,06 \$
5	Techni-Consultant	gestion des actifs		2 874,38 \$
6	Hydro-Québec	entrepôt		786,14 \$
		Parc		793,76 \$
		caserne	1/3 remb Régie	2 752,34 \$
		Usine eau		813,45 \$
7	Sidevic	boulon et écrou		48,74 \$
8	Hamel Propane	propane		10,95 \$
9	Télébec			
10	Sogetel	internet	Remb. citoyen	692,27 \$
11	Victoriaville	1er versement entente de loisir		6 153,73 \$
12	Eurofin	analyse eau		303,53 \$
		analyse eau		58,64 \$
13	Poste Canada	bottin des ressources	FRR volet 2	36,02 \$
		journal		36,02 \$
			<b>Total:</b>	<b>35 475,48 \$</b>

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

L'adoption des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale est proposée par M. Éric Pariseau. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	MRC Arthabaska	2e quote-part		3 717,00 \$
2	Poste Canada	rouleaux timbres		285,14 \$

		frais de poste compte de taxes		12,00 \$
3	Cantine Notre-Dame	repas des fêtes		698,13 \$
4	Bonichoix	frais de réunion		40,95 \$
5	CNESST	sommaire employeur 2024		79,51 \$
6	Hydro-Québec	éclairage de rue		136,91 \$
7	Télébec	téléphone		114,93 \$
8	Sogetel	centre communautaire		29,95 \$
		système alarme		29,95 \$
		internet	Remb. Citoyen	692,27 \$
9	Eurofins Environex	analyse		196,32 \$
		analyse		107,21 \$
10	Centre du camion Gauthier	réparation transmission		5 242,57 \$
11	EXP	surveillance rang 11		1 555,04 \$
		études divers rangs		13 531,12 \$
12	Dany Groleau	déneigement		40,50 \$
13	Dollorama	master chef	biblio ados	85,50 \$
14	Super C	master chef	biblio ados	89,84 \$
		master chef	biblio ados	374,26 \$
15	IGA	master chef	biblio ados	32,46 \$
16	Alain René	surveillance internet	Remb. citoyen	560,51 \$
17	Anick Breton	arbitre, soirée improvisation	Rem. Tingwick	110,00 \$
18	Coop Notre-Dame-de-Ham	gaz, batteries		35,78 \$
19	Mario St-Cyr	allocation cellulaire, véhicule		1 046,59 \$
20	Patricia Joseph	heure du conte	Nouveaux Horizons	170,00 \$
21	Karine Villeneuve	ménage		291,37 \$
22	employés, élus			20 999,48 \$
		<b>Total:</b>		<b>50 305,29 \$</b>

## DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 mars 2025 et payée le 1er avril 2025.

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question

## RAPPORT DES ÉLUS

Mme Sonia Roberge souligne que la bibliothèque recevra 1000\$ du fonds culturel de la MRC d'Arthabaska pour l'achat de livres et la réalisation d'ateliers.

Mme Sonia Roberge souligne la réussite du dîner de cabane à sucre réalisé par la Fabrique de l'église de Notre-Dame-de-Ham.

Mme Sylvie Turcotte annonce l'obtention d'une subvention de 1000\$ du fonds culturel de la MRC d'Arthabaska pour le camp de jour du Comité récréatif N.D.H inc.

## **DÉPÔT BILAN ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

Point reporté

## **DÉPÔT RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Mme Geneviève Boutin dépose le rapport annuel sur l'application de la Charte de la langue française.

## **2025-04-07-01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 457 CONCERNANT DIVERSES TARIFICATIONS**

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter de nouveaux tarifs pour divers services municipaux;

ATTENDU que la municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés par Mme Sylvie Turcotte lors de la séance du 10 mars 2025,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le numéro 457 établissant la tarification applicable à divers services municipaux soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 – DÉFINITION**

a) Organisme municipal: organisme sans but lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

b) locataire : personne domiciliée ou personne non domiciliée ou organisme qui loue une salle ou un équipement appartenant à la municipalité.

### **ARTICLE 3 - LOCATION DE SALLE**

3.1 Le coût de location de la salle du 25 rue de l'Église est de 80 \$ pour les personnes domiciliées ou non domiciliées, sans service de ménage, et de 100 \$ avec ménage inclus.

3.2 Il est interdit de lancer des confettis ou d'utiliser des canons à confettis dans la salle. Des frais supplémentaires de 50 \$ seront facturés au locataire pour le nettoyage.

3.3 Les décorations installées par le locataire doivent être retirées par ce dernier. Si la municipalité doit procéder au retrait des décorations, des frais supplémentaires de 50 \$ seront appliqués.

3.4 Tout dommage ou vol devra être pris en charge par le locataire. Les frais de remplacement seront à sa charge.

3.5 Les organismes municipaux peuvent utiliser la salle gratuitement pour leurs activités. Toutefois, l'organisme devra se charger du ménage après l'événement.

#### **ARTICLE 4 - LOCATION DES TABLES À PIQUE-NIQUE**

4.1 Le coût de location des tables à pique-nique est de 10\$ par jour ou 100\$ par mois.

4.2 Le transport est à la charge du locataire.

4.3 Les organismes municipaux peuvent utiliser les tables à pique-nique gratuitement lors de la tenue de leur événement.

#### **ARTICLE 5 – PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL MUNICIPAL**

5.1 Le coût de la publication dans le journal municipal est de 20 \$ par mois pour les entreprises privées et les citoyens qui annoncent la vente ou la location de produits ou d'un service ou fait la promotion d'un service ou d'un produit. La publicité doit être soumise à la municipalité au format image ou PDF.

5.2 Une entreprise privée peut annoncer la modification de ses heures d'ouverture gratuitement dans le journal municipal. La municipalité se réserve le droit de publier ou non les heures d'ouverture des entreprises privées selon l'espace disponible dans le journal municipal.

5.3 Il n'y a pas de frais appliqués aux organismes municipaux pour la publication dans le journal municipal.

#### **ARTICLE 6 – IMPRESSION**

6.1 Le coût d'impression est de 0,25 \$ pour une page recto noir et blanc et de 0,50 \$ pour une page recto en couleur.

6.2 Le coût d'impression pour les organismes dont le siège social est à Notre-Dame-de-Ham est de 0,25 \$ pour une page recto noir et blanc et de 0,50 \$ pour une page recto en couleur. Le montant sera facturé mensuellement.

#### **ARTICLE 7**

À compter du moment où la compensation devient exigible, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 %.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement remplace les tarifs de tout règlement antérieur.

#### **ARTICLE 9**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 458 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par Mme Sonia Roberge que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement numéro **458 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier**. Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

### **2025-04-07-02 RÉOLUTION OCTROIE DE MANDAT D'ARCHITECTE**

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme suite l'appel de soumission par invitation, il est proposé par Mme Cathy Bishop d'octroyer le contrat à Atelier Conci au coût de 20 125\$ + tx pour le projet préliminaire et définitif et d'embaucher au taux de 140\$ de l'heure selon les besoins pour les services durant la construction. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **2025-04-07-03 RÉOLUTION TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du Tour cycliste des policiers de Laval lors de la 28<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 26 au 31 mai 2025.

### **2025-04-07-04 RÉOLUTION OFFRE DE SERVICE TECHNI-CONSULTANT : PAVL**

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Techni-Consultant pour le mandat Réfection du rang St-Philippe (PAVL) au montant de 12 550.00\$ + tx.

### **2025-04-07-05 RÉOLUTION SUBVENTION MUNICIPALE PÊCHE NICOLET ET SENTIERS ÉQUESTRES AUX MILLE COLLINES**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une subvention municipale de 2000\$ à Pêche Nicolet et de 2000\$ aux Sentiers équestres aux mille collines.

### **PROCLAMATION SEMAINE DU BÉNÉVOLAT**

M. Serge Leblanc fait la lecture de la proclamation.

## **2025-04-07-06 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

**La municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham et appuyé par M. Steve Roy de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-

2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ménage

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-04-07-07 RÉOLUTION AVENANT MODIFICATION DU TARIF CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité des conseillers présents de modifier le taux horaire du contrat de service d'entretien ménager de Mme Karine Villeneuve pour l'année 2025.

**2025-04-07-08 RÉOLUTION CONTRAT D'ENTRETIEN DE PELOUSE**

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien de pelouse du 15 rue Principale et de coupe-herbe sur les terrains municipaux à M. Gilles Leblanc selon les conditions négociées au contrat.

**2025-04-07-09 RÉOLUTION TECHNI-CONSULTANT, BILAN QUALITÉ EAU**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Techni-Consultant pour un montant de 500\$ + tx afin d'effectuer le bilan de la qualité d'eau potable 2024.

**2025-04-07-10 RÉOLUTION PLAN D'ACTION TERRE FERTILE**

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action de Terre fertile tel que soumis.

**2025-04-07-11 RÉOLUTION PROGRAMME AIDE VOIRIE LOCALE, PROJET PARTICULIER**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse une demande au programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 au montant de 35 000\$ pour du

rechargement de gravier sur les chemins ou rangs suivants chemin du 10e et pour effectuer du drainage dans divers rangs de la municipalité.

### **2025-04-07-12 RÉOLUTION SOUTIEN DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a approché la municipalité de Chesterville afin de valider son intérêt pour assurer le déneigement de la route 161 de Chesterville, aux limites de la rue Principale de Notre-Dame à Chesterville, portion du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville est d'accord pour réaliser les travaux de déneigement de cette portion de route;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ demande une résolution d'appui des municipalités limitrophes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Michel Blondin, et adopté à l'unanimité des conseillers présents

Il est résolu, **QUE** le conseil donne son appui à la municipalité de Chesterville quant au déneigement.

### **2025-04-07-13 RÉOLUTION TOUR CYCLISTE CHARLES BRUNEAU**

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du Tour cycliste Charles-Bruneau le 3 juillet 2025 lors de la 29<sup>e</sup> édition.

### **VARIA**

Aucun

### **CORRESPONDANCES DIVERSES**

M. Yves Cournoyer souhaite que la municipalité mette en place des actions pour réduire la vitesse sur la rue Principale. M. Serge Tremblay et Mme Geneviève Boutin mentionnent que des actions seront réalisées en 2025 grâce à une subvention reçue.

### **2025-04-07-14 BRIS BOÎTE AUX LETTRES**

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité des conseillers présents de rembourser 35\$ à Mélina Dupras Rossier pour la réparation de sa boîte aux lettres.

### **2025-04-07-15 O'RIVAGE**

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide de 50\$ à l'organisme O'Rivage.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Allen Mastine se questionne sur la taxe de voirie.

M. Allen Mastine se demande s'il est possible d'ouvrir 300 pieds de plus le chemin du 10 ou de réduire la hauteur du banc de neige.

**Clôture et levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Mme Cathy Bishop de lever la séance au 7 avril 2025 à 20h30. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Serge Tremblay, Maire

**Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.**

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Serge Tremblay  
Maire

Geneviève Boutin  
Directrice générale  
greffière-trésorière